

AUSTRALIE

Date des élections: 25 novembre 1967.

Caractéristiques du Parlement:

Le Parlement fédéral australien est bi-caméral.

La Chambre des représentants, forte de 124 membres élus pour 3 ans, représente l'ensemble des citoyens.

Le Sénat, composé de 60 membres, élus pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans, représente à égalité les 6 Etats formant le Commonwealth australien.

Le 25 novembre, les électeurs étaient convoqués aux urnes afin de pourvoir 30 sièges de sénateurs à raison de cinq pour chacun des Etats.

Il convient de noter ici que les habitants du Territoire de la capitale fédérale et du Territoire du nord, représentés à la Chambre basse par deux députés *, n'élisent pas de sénateur.

Système électoral:

Sont électeurs, pour la constitution de l'une et l'autre Chambre, les sujets britanniques résidant en Australie depuis six mois au moins, des deux sexes, âgés de 21 ans au moins, sains d'esprit, jouissant de leurs droits civils et politiques et inscrits sur les listes électorales. Toutefois, depuis 1966, peuvent aussi voter les militaires ou anciens militaires qui n'ont pas encore atteint l'âge de 21 ans.

* Le droit de vote du représentant de la capitale fédérale est limité aux matières qui intéressent son territoire. Auparavant il en était de même pour le représentant du Territoire du nord auquel une loi, promulguée le 15 mai 1968, a conféré des pouvoirs et droit de vote identiques à ceux des autres députés.

Le vote est un devoir dont le non-accomplissement sans raison valable est sanctionné par la loi qui autorise le vote par correspondance.

Pour être éligible à la Chambre des représentants ou au Sénat, il suffit de réunir les conditions requises pour être électeur et d'avoir résidé durant au moins trois années consécutives en Australie. La loi établit en outre certains cas d'inéligibilité; ainsi les membres du parlement d'un Etat ne peuvent pas se porter candidat aux élections fédérales.

Les sénateurs sont élus au sein de chaque Etat, formant un seul collège électoral, au scrutin plurinominal avec vote préférentiel et répartition proportionnelle des sièges.

Chaque électeur reçoit un bulletin de vote sur lequel figurent les noms de tous les candidats de son Etat, groupés selon leur affiliation politique ou mentionnés comme se présentant à titre indépendant. Il indique alors un ordre de préférence entre tous les candidats en inscrivant, dans une case disposée à cet effet, en regard du nom de chacun d'eux, les chiffres 1, 2, 3, etc..

Lors du dépouillement du scrutin, après avoir écarté les bulletins nuls, il est procédé au calcul des votes préférentiels recueillis par chaque candidat.

Le total de ces suffrages de première préférence est ensuite divisé par le nombre de candidats plus un. Les candidats ayant reçu un nombre de voix égal ou supérieur au quotient ainsi obtenu et augmenté d'une unité, sont déclarés élus.

Au cas où il resterait des sièges à pourvoir, il est alors procédé à une deuxième répartition, du même genre, sur la base de la deuxième préférence avec transfert, au profit des candidats demeurant en lice, des restes des voix des élus.

Le système électoral en vigueur pour la désignation des membres de la Chambre des représentants est également assez particulier. En voici l'essentiel pour mémoire.

Bien qu'il ne soit procédé qu'à un seul tour de scrutin, les députés sont élus, à raison d'un par circonscription, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Pour cela, les électeurs

doivent indiquer sur leur bulletin de vote — dans une case prévue à cet effet en face de chaque nom — un ordre de préférence entre tous les candidats briguant un même siège. Ainsi lorsque, dans une circonscription donnée, aucun de ceux-ci ne recueille la majorité absolue des premiers votes préférentiels, il est procédé à un nouveau décompte des suffrages. On élimine, pour ce faire, le candidat ayant reçu le moins de voix et les bulletins qui lui avaient été attribués lors du premier dépouillement sont répartis entre ses concurrents en fonction de la seconde préférence indiquée par chaque électeur. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité absolue.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation :

Certes le sort du Gouvernement n'était pas en jeu lors de ces élections sénatoriales ; mais de leur issue pouvait dépendre l'accueil réservé à l'avenir aux projets de loi gouvernementaux lorsque ceux-ci viendraient en discussion devant la Chambre haute.

Une année auparavant, lors des élections à la Chambre des représentants, les problèmes de politique extérieure et notamment celui de la participation de l'Australie au conflit du Viêt-Nam, avaient dominé la campagne électorale.

Ces questions, point de friction majeur entre les grands partis australiens, ne furent pas absentes des débats qui précédèrent les élections sénatoriales de novembre 1967. Toutefois la controverse porta essentiellement sur le rôle du Sénat et sur divers problèmes de politique interne.

D'une façon générale, le Parti libéral et le Parti agrarien, formant la coalition gouvernementale, demandaient aux électeurs de reconduire leur majorité à la Chambre haute afin de permettre au Cabinet de poursuivre son œuvre. En revanche, les candidats du Parti travailliste et ceux du Parti travailliste démocratique estimaient qu'en étant plus nombreux au Sénat ils seraient mieux en mesure de contrôler l'action du Gouvernement conformément aux intérêts du peuple.

A l'issue de scrutin, cette dernière formation, qui avait en outre particulièrement insisté sur le rôle joué par le Sénat en tant que Chambre de réflexion, remporta deux sièges supplémentaires alors que le Parti travailliste et la coalition gouvernementale en perdaient chacun un.

Il s'agit là d'un succès pour le Parti travailliste démocratique dont les 4 sénateurs pourront exercer une influence déterminante chaque fois que la Chambre haute aura à se prononcer au sujet d'une question sur laquelle les opinions des deux autres formations divergeront.

Données statistiques:

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 6191 921 |
| Votants | 5 889 129 |
| Bulletins blancs ou nuls | 359 241 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 5 529 888 |

| Formation politique | Suffrages obtenus (1 ^{er} préfé- rence) | % | Nombre d'élus le 25.XI.67 | Nombre de sièges au Sénat |
|---|---|-------|---------------------------------|---------------------------------|
| Parti libéral (coalition gouver- nementale) | 2 365 373 | 42,77 | 14 | 21 (- 1) |
| Parti agraire | | | | 7 (=) |
| Parti travail iste austra- | 2 489 990 | 45,03 | is | 27 (=) |
| Parti travailliste démo- cratique australien . | 540 006 | 9,77 | 2 | 4 (+ 2) |
| Mouvement australien pour la réforme. | 58 679 | 1,06 | — | - (=) |
| Indépendants | 55 192 | 1,00 | 1 | 1 (=) |
| Parti communiste | 20 648 | 0,37 | | - (-) |
| | | | | 60 |